



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 3545

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a M le ministre de la defense de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage de remettre en cause la loi de programmation militaire votee sous l'ancienne legislature.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas envisage de remettre en cause la loi de programmation militaire votee en 1987. Le dispositif de celle-ci prevoit que, a mi-parcours, « un projet de loi proposera, si necessaire, de modifier les credits de paiement qu'il est prevu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministere de la defense et indiquera les credits de paiement suceptibles d'etre inscrits pour les annees 1992 et 1993 ». En consequence, le Parlement sera saisi a la session de printemps 1989 d'un projet de loi en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3545

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2777